



-----  
**Le Ministre**  
-----

**OFFICIAL  
DOCUMENTS**

CH 5725-01

2015

N° \_\_\_\_\_ /MPMEF/DGE/DCPE

A

**Monsieur Jim Yong Kim**  
**Président de la Banque Mondiale**

**WASHINGTON, DC**

**Objet** : Lettre de Politique de Développement

**Monsieur le Président,**

1. La présente Lettre de Politique de Développement (LPD) décrit d'une part, les progrès socio-économiques réalisés par la Côte d'Ivoire en 2014, et d'autre part, présente les perspectives pour 2015. Elle retrace l'ensemble des politiques publiques et sectorielles mises en œuvre par le Gouvernement pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et réduire substantiellement la pauvreté.

2. En vue de soutenir son programme, le Gouvernement sollicite la Banque Mondiale à travers le Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté, un montant équivalant à cent (100) millions de dollars des Etats-Unis, sous forme d'appui budgétaire.

## **I. Le contexte politique et économique**

3. Sur le plan politique, l'achèvement du processus de révision de la liste électorale conduira à la tenue effective du premier tour de l'élection présidentielle libre, démocratique et transparente, à la date constitutionnelle prévue en 2015. Ainsi, pour des élections apaisées, le Gouvernement a pris les mesures suivantes : (i) l'ossature de la CEI a été révisée pour donner plus de représentation à l'opposition, (ii) un statut de l'opposition a été adopté, (iii) le financement des partis politiques est effectif, (iv) le processus DDR est achevé depuis juin 2015 et (v) la CONARIV a été créée en vue d'indemniser les victimes des crises.

4. Au plan économique, depuis 2011 la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès notables qui l'ont positionnée sur une trajectoire de croissance forte, durable et inclusive. La mise en œuvre du Programme National de Développement (PND 2012-2015) est aujourd'hui couronnée par la réception des premiers ouvrages majeurs dans les infrastructures de transport, de communication et d'approvisionnement en eau potable. Avec des taux de croissance du PIB de 10,7% en 2012, 9,2% en 2013 puis 8,5% en 2014, la Côte d'Ivoire est classée parmi les pays à forte croissance dans le monde. Ces bons résultats économiques ont permis d'accroître le PIB par habitant de plus de 20% en trois ans. Outre les investissements publics, cette performance résulte de la forte augmentation des investissements privés liée à l'amélioration du climat des affaires. Ce dernier bénéficie de la simplification des procédures de création des entreprises, des avantages fiscaux contenus dans le nouveau code des investissements, de l'existence d'un cadre juridique et institutionnel de règlement des litiges commerciaux et de la dynamisation du Comité de concertation entre l'Etat et le secteur privé.

5. L'année 2015 devrait permettre de confirmer la forte dynamique de croissance engagée depuis 2012 avec un taux de croissance du PIB qui se situerait à 9,4% tout en préservant la stabilité macroéconomique. L'évolution des prix à la consommation à fin avril 2015 de 1,5% fait pressentir que le taux d'inflation s'établirait à 1,7% en 2015, en dessous de la norme communautaire qui est de 3% maximum.

## **II. Etat d'exécution des Réformes en 2014**

6. Le Gouvernement a continué la mise en œuvre de son vaste programme de réformes structurelles entamée depuis 2011. Des avancées substantielles ont été enregistrées dans les secteurs clés de l'économie, les finances publiques, le secteur financier, le climat des affaires et les secteurs sociaux.

### ***a. Réformes dans le domaine des finances publiques***

7. Les lois organiques portant loi des Finances et code de transparence dans le cadre de la transposition des Directives communautaires dans le droit national ont été adoptées en juin 2014. Le Gouvernement a également pris quatre décrets d'application desdites lois en juillet 2014. Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi l'intégration progressive des Ministères techniques à la programmation pluriannuelle dans le contexte des cadres de dépenses à moyen terme. Ainsi, 6 nouveaux Ministères ont été pris en compte en 2014, portant le nombre total de ministères couverts à 22 sur un total de 31.

8. Plusieurs efforts ont été consentis pour simplifier les procédures de passation des marchés publics afin d'améliorer la capacité d'absorption de l'administration publique :

- Des dossiers types d'appel d'offres, ainsi que des documents simplifiés sur les procédures de passation des marchés publics ont été élaborés et mis à la disposition des différents acteurs.
- Un cadre réglementaire pour le suivi et l'encadrement des délais de passation des marchés publics a été mis en place et renforcé par la prise du décret n°2014-306 du 27 mai 2014 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics. Ce décret renforce les aménagements et assouplissements apportés au système en réduisant les procédures de passation des marchés dans un délai maximum de quatre-vingt-huit (88) jours. Ainsi, le délai moyen de passation de marché allant de l'examen des dossiers d'appel d'offres jusqu'à l'approbation des marchés est passé de 322 jours à fin 2013 à 126 jours à fin 2014.
- En outre, un Comité de suivi des délais d'exécution des dépenses a été mis en place permettant la réduction des délais de visa des ordonnancements de 8 jours ouvrés en 2013 à 5 jours en 2014.
- Concernant la planification, un Plan Général de Passation de Marchés (PGPM) et un Plan de Passation des Marchés (PPM) ont été élaborés au titre des gestions budgétaires 2014 et 2015 pour assurer la traçabilité et l'anticipation des opérations sur les marchés.
- Le projet de loi organique déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des Comptes a été adopté par le Conseil des Ministres le 29 Octobre 2014.

9. Plusieurs actions ont été menées pour l'optimisation du potentiel fiscal et le renforcement du recouvrement de l'impôt.

- Les contribuables ont été segmentés en trois catégories distinctes : grandes, moyennes et petites entreprises. A cet égard, la compétence territoriale de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) a été étendue à l'ensemble des contribuables du territoire national qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards. En outre, deux Centres des Moyennes Entreprises ont été créés et ont commencé leurs activités à partir de juillet 2014, pour la prise en charge et le suivi des contribuables ayant un chiffre d'affaires compris entre 400 millions et 3 milliards

de F CFA. Les Centres des Impôts (CDI) ont été réorganisés et sont chargés de la gestion des petits contribuables et du foncier.

- Un cadre d'échanges automatique de données entre les services des impôts et ceux des douanes a été instauré, ainsi qu'un apurement des fichiers des opérateurs bénéficiant de régimes économiques au-delà des délais réglementaires contenus dans le code d'investissement. Ces nouvelles méthodes de contrôles documentaires et en entreprises ont été développées afin de renforcer le contrôle après dédouanement. Ce contrôle *mixte* désormais réalisé se fait sur la base d'un plan annuel établi.
- L'optimisation de la gestion de la TVA est l'un des piliers majeurs pour la réussite de la transition fiscale. Pour ce faire, un plan d'actions pour un accroissement substantiel de cet impôt a été élaboré et mis en œuvre. Ce plan repose notamment sur le renforcement du contrôle, la surveillance des obligations déclaratives et la simplification du système fiscal.
- Un livre foncier électronique a été mis en place. Le logiciel a été mis à la disposition des notaires afin de leur permettre de consulter le livre foncier en ligne.

#### ***b. Réformes du secteur financier***

10. Le développement du secteur financier est une priorité du Gouvernement, en vue d'accroître son rôle dans le financement de l'économie. Dans ce cadre, une stratégie de développement du secteur financier a été adoptée en début d'année 2014. Elle a pour objectifs de faciliter l'accès aux services financiers et de résoudre les difficultés d'ordres juridique et judiciaire auxquelles les institutions financières sont confrontées dans leur fonctionnement. Pour sa mise en œuvre, le Gouvernement a adopté un Programme de Développement du Secteur Financier dénommé PDESFI. Ce programme prend en compte le plan d'actions de la stratégie de développement du secteur financier ainsi que la conception et le suivi de l'exécution de projets d'appui et de développement de la finance inclusive, le programme de développement du crédit-bail en Côte d'Ivoire et de tous les programmes relatifs à l'appui et au développement du secteur financier. Certaines activités prises en compte dans la stratégie sont menées notamment sur l'assainissement du secteur de la micro-finance. Concernant le plan de restructuration des banques publiques, les avancées concernent la liquidation de la BFA en décembre 2014 après la mise sous administration provisoire de l'UNACOOPEC-CI en 2013.

11. Le Gouvernement a appuyé les efforts de développement et de diffusion de nouveaux instruments ainsi que de réduction des coûts des opérations financières. Par ailleurs le dispositif légal et réglementaire régissant l'exercice des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) a été adopté et des mesures ont été prises pour la mise en place des bureaux de crédit, ainsi que les règlements relatifs aux opérations de pension livrée et aux émissions de titres publics par voie d'adjudication ou de syndication. En outre, afin de parvenir à une réduction et à une rationalisation graduelle des conditions de banque appliquées à la clientèle, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a procédé à la gratuité de certains services bancaires.

#### ***c. Amélioration du climat des affaires***

12. Le Gouvernement a établi et renforcé progressivement un dispositif légal et institutionnel pour la promotion des investissements et l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les efforts consentis ont permis de gagner 30 places dans le classement de « Doing Business » 2014 et 2015 et de figurer parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a progressé de 11 places dans le rapport 2014-2015 sur la compétitivité globale publiée par le Forum Economique Mondial. La Côte d'Ivoire a également gagné 21 places au dernier classement de Transparency International traduisant ainsi les efforts consentis en matière de lutte contre la corruption. La Côte d'Ivoire a reçu en décembre 2014, le prix du meilleur pays en matière de réforme dans le secteur minier au forum Mines and Money à Londres. Enfin, l'admission de la Côte d'Ivoire au programme Millenium Challenge Corporation (MCC) atteste des progrès

accomplis dans plusieurs domaines, notamment la politique macroéconomique, la bonne gouvernance et la transparence.

13. La deuxième journée du forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI) organisé par le gouvernement ivoirien le 30 janvier 2014 a mis un accent particulier sur l'agro business qui constitue un terreau futur de la prospérité et du développement de la Côte d'Ivoire. Le gouvernement prévoit la mise en place d'un nouveau cadre de l'investissement pour redynamiser le domaine à travers un appui financier important dans le secteur agricole ivoirien. Le Gouvernement reste convaincu que l'agro-business permettra de soutenir le secteur industriel qui représentera 40% du produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2020.

#### ***d. Réforme agricole***

14. La réforme de la filière café cacao a produit de bons résultats. Le transfert de bonnes pratiques a permis d'instaurer un système de prix garanti aux producteurs de coton et d'anacarde en 2014. Par ailleurs, le Fonds d'Investissement en Milieu Rural a accru ses investissements dans les infrastructures de base (reprofilage des pistes, électrification rurale et accès à l'eau potable, et construction d'écoles et de centres de santé) pour améliorer les conditions de vie des populations. Concernant la filière hévéa, affectée par la baisse des cours mondiaux du caoutchouc, un dispositif fiscal allégé a été mis en place afin de préserver la marge des usiniers et éviter l'effondrement de cette filière.

15. Des actions similaires à celle de la filière café cacao sont en cours d'implémentation dans la filière coton anacarde. De ce fait, ce secteur est en plein essor avec la réorganisation des acteurs, la mise en place du système de garanti des prix aux producteurs, et l'élargissement du tissu de transformation.

16. Globalement, le Gouvernement est resté fidèle à ses objectifs de croissance de la production agricole inscrits dans le Programme National d'Investissement Agricole, (PNIA), qui devrait permettre l'autosuffisance en riz d'ici 2016, et accroître la capacité de transformation des produits agricoles.

17. Dans cette dynamique, le Gouvernement a procédé à travers le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec la Banque Mondiale à la revue des dépenses publiques du secteur agricole. La validation du rapport y afférent assorti d'un plan d'actions a été faite lors d'un atelier tenu les 28 et 29 août 2014. Ce plan est exécuté par les différents acteurs.

#### ***e. Politique sociale***

18. Concernant l'éducation, le Gouvernement a maintenu son engagement pour un meilleur accès des enfants à l'éducation surtout pour les jeunes filles. A ce titre, plus de 15 000 salles de classes ont été construites depuis 2012. Le nombre de cantines scolaires s'est accru de 6 000 en 2014 et les inspections ont été renforcées pour améliorer la qualité des enseignements. Le chantier de la gratuité de l'école primaire s'est traduit par la distribution gratuite de manuels scolaires à plus de 3 000 000 d'élèves en 2014. Un accent particulier a été également porté sur l'éducation de la jeune fille notamment en matière de sensibilisation contre les grossesses et les violences en milieu scolaire.

19. Dans le domaine de la santé, la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé ont contribué à améliorer l'accès aux services de santé, tout comme la mise en œuvre de la mesure de prise en charge de la mère et de l'enfant avec la gratuité des soins, de la césarienne et des médicaments. En outre, l'équipement et la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires, entre autres, ont favorisé une meilleure qualité des services de santé. Dans le cadre de la prévention contre la maladie à virus Ébola, bien qu'aucun cas n'ait été relevé en Côte d'Ivoire, un plan de contingence d'un montant global de 57,1 milliards de FCFA, tenant compte de l'évolution de la situation épidémiologique dans la sous-région, a été adopté. La mise en œuvre de ce plan, avec

l'appui des partenaires extérieurs, a permis notamment de mettre en place 16 centres de traitement, un laboratoire d'analyse à Abidjan et d'accentuer la prévention et la sensibilisation de l'ensemble des populations.

20. Pour la promotion du genre, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), qui a bénéficié d'un budget de 1,5 milliard de FCFA avec un concours du secteur privé à hauteur de 500 millions de FCFA, a mis l'emphase sur l'intérieur du pays afin de toucher notamment les femmes en milieu rural.

21. Le nombre d'emplois formels qui était de 722 567 en 2012 est passé à 756 597 en 2013 puis à 799 890 en 2014. Ces résultats s'inscrivent dans la dynamique de recherche de solutions au chômage. A cela s'ajoutent les appuis de la Banque Mondiale en faveur de l'emploi avec le financement de la seconde phase du Projet d'emploi-jeune et de développement de compétence (PEJEDEC) à hauteur de 29 milliards de FCFA.

### **III. Le Programme en 2015 et les perspectives à moyen terme**

#### **A. Objectifs généraux**

22. Le Gouvernement ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) sur la période 2012-2015 et du nouveau PND 2016-2020. Le Gouvernement s'attèlera à maintenir une croissance forte, durable, solidaire, respectueuse du Genre et de l'environnement dans un cadre macro-économique stable. Le PIB par tête devrait continuer d'augmenter fortement pour atteindre 6,5% de croissance en 2015, pour la troisième année consécutive, contre une baisse cumulée du revenu par tête au cours de la dernière décennie. Le solde budgétaire global devrait s'établir à -3,6% en 2015, tandis que le solde primaire de base devrait se maintenir à -0,5% du PIB.

23. Sur la base des recommandations du rapport sur l'exécution du PND 2012-2015, un nouveau PND 2016-2020 est en cours d'élaboration. La bonne mise en œuvre de ce nouveau PND devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 et de réduire substantiellement le taux de pauvreté. Pour le financement de la partie publique du PND, un accent particulier continuera d'être mis sur la mobilisation des ressources intérieures et sur la rationalisation des dépenses. La mobilisation des ressources extérieures se fera conformément à la stratégie d'endettement à moyen terme, afin de préserver la viabilité de la dette.

24. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires, la transparence, la bonne gouvernance et la compétitivité continueront d'être mises en place de façon volontariste. Ainsi, la Côte d'Ivoire devrait rejoindre la première moitié des pays les mieux placés dans le monde en ce qui concerne le rapport « Doing Business » de la Banque Mondiale, de « Transparency International » sur la lutte contre la corruption et du Forum Economique Mondial sur la Compétitivité.

25. La Côte d'Ivoire compte progresser significativement dans le classement dans le monde en ce qui concerne l'indice du développement humain du PNUD. Dans ce cadre, la croissance favorisera l'équité sociale et la préservation de l'environnement. S'agissant du genre, le Gouvernement poursuivra l'accélération de la politique d'autonomisation économique de la femme et la redynamisation des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEF). Le respect de l'environnement s'appuiera sur les efforts d'amélioration et d'assainissement du cadre de vie, ainsi que la protection et les actions de reboisement du couvert forestier en prenant en compte le réchauffement climatique.

26. Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour une distribution des produits de la croissance aux populations les plus vulnérables notamment par la hausse des dépenses pro pauvres et le développement d'infrastructures de proximité pour favoriser la création d'emplois. L'accroissement, la diversification et la modernisation de la production agricole nationale (vivriers et cultures de rente) seront poursuivis avec le Programme National d'Investissement Agricole et l'intensification de la transformation locale des produits de base. L'autosuffisance en riz devrait être atteinte en 2016/2017. Enfin, la mise en place de la nouvelle politique industrielle avec notamment la modernisation des zones industrielles existantes et la création de nouvelles zones à Abidjan et à l'intérieur du pays devrait permettre à terme d'atteindre la transformation d'au moins 50% des produits agricoles tels que le cacao, l'anacarde, l'hévéa, le palmier à huile et les fruits et légumes.

27. Le Gouvernement maintiendra ses efforts pour renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, il intensifiera les activités de la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance chargée de la lutte contre la corruption ainsi que le contrôle de la gestion de la commande publique par (i) la formation et l'information des acteurs de la chaîne et (ii) la réduction continue des délais dans la chaîne de passation des marchés pour fluidifier les dépenses d'investissement en cours d'année.

28. En matière de gestion des entreprises publiques, le Gouvernement mettra en place au sein des Conseils d'Administration, des Comités d'audit. Il veillera également à la production de bilans de gouvernance annuels par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique majoritaire.

29. Le cadre juridique qui régit la gestion des entreprises publiques sera renforcé, notamment avec l'adoption du décret d'application des Lois afférentes aux dites entreprises. Le Gouvernement développera et entamera l'exploitation d'un progiciel de gestion des entreprises publiques.

## **B. Lutte contre la Pauvreté**

30. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement entend renforcer les initiatives de promotion d'emplois. Il a créé en juin 2015, l'Agence nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes dénommée « agence emploi jeunes » en lieu et place de nombreuses structures existantes (AGEPE, FNJ, Fonds de Soutien à l'Emploi, FIDEN...). Il s'agit d'un guichet unique qui permettra de gérer toute la problématique de l'emploi en particulier celui des jeunes. Cette nouvelle agence aura pour mission d'accélérer la dynamique de création d'emplois et de mieux organiser l'action des différents acteurs.

31. Pour améliorer les conditions de vie de la population, le Gouvernement encouragera notamment l'adhésion à la Couverture Maladie Universelle (CMU) dont la phase d'enrôlement a débuté. L'objectif est d'assurer un accès à des soins de santé de qualité pour l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire dans des conditions financières soutenables. La CMU est un régime de base permettant à la majorité des populations résidant en Côte d'Ivoire d'avoir accès, pour 1 000 FCFA par individu et par mois, à un mécanisme de couverture du risque maladie les protégeant contre les risques les plus courants dans le domaine de la santé.

32. Le système de santé sera amélioré dans un contexte d'opérationnalisation de la CMU. A cet effet, la mise en œuvre du Plan National du Développement de la Santé (PNDS 2012-2015) sera poursuivie avec un accent particulier sur le renforcement des soins de première référence. Il s'agit notamment (i) du lancement d'un programme spécial d'extension de la couverture en Établissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC), (ii) la réhabilitation et le rééquipement des services des urgences des structures sanitaires, (iii) la réorganisation des circuits de prise en charge des cas d'urgences et l'introduction de nouvelles modalités de gestion de ces services, (iv) le développement des dispositifs de régulation intra hospitaliers pour réduire les engorgements, (v) le meilleur redéploiement des personnels soignants sur toute l'étendue du territoire et une distribution

géographique équilibrée des établissements sanitaires et (vi) la réhabilitation et le rééquipement des maternités. Par ailleurs, le PNDS 2016-2020 sera élaboré et validé pour une mise en œuvre effective dès 2016. Le Gouvernement utilisera les appuis octroyés par les bailleurs pour prévenir les pandémies de type Ebola à travers le renforcement des efforts d'amélioration du système de santé.

33. Les efforts en matière d'éducation seront poursuivis par la mise en œuvre du programme « Ecole pour tous ». Ce programme dont le bouclage financier est en cours, permettra de développer les collèges de proximité et étendra le réseau des lycées techniques et professionnels pour adresser efficacement la problématique de l'insertion après la formation. La mise en œuvre de ce programme (i) introduira la politique de l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, (ii) permettra de recruter plus de 20 000 enseignants, (iii) instituera les programmes de formation à distance en faveur des enseignants et (iv) accélérera des programmes d'alphabétisation notamment dans les gares routières et les marchés, lieux d'échanges. En outre, une réforme des enseignements sera opérée à travers (i) l'introduction des cours de Technologies de l'Information et de la Communication et de gestion financière, l'entrepreneuriat et les droits humains et (ii) l'élaboration de manuels pour enseignants.

34. Le Gouvernement entend également mettre en œuvre le volet national du programme d'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel financé par la Banque Mondiale à hauteur de 30 millions de dollars US dont l'objectif est d'améliorer les possibilités économiques des femmes et des jeunes filles, qui en sont les principales bénéficiaires, et de réduire, de façon volontaire, la fécondité.

### **C. Réformes structurelles**

#### ***a. Réformes dans la gestion des finances publiques et Bonne Gouvernance***

35. Le Gouvernement poursuivra ses efforts d'optimisation du potentiel fiscal et de modernisation de l'administration douanière. A cet effet, il veillera à la pleine opérationnalité des Centres des Moyennes Entreprises (CME), à l'aménagement des bases d'imposition des droits d'accises (tabac et boissons) par la fixation d'un prix plancher, à la déconcentration du contrôle fiscal, à la sécurisation des formules de patente et à la modernisation de la gestion de l'impôt par l'introduction de la télé déclaration et la simplification des régimes d'imposition des entreprises. Dans le sens de la modernisation de l'administration douanière, le Gouvernement acquerra les scanners mobiles en vue de renforcer le contrôle des dédouanements de marchandises dans les postes frontières.

36. Le Gouvernement entend mettre en œuvre le schéma directeur de réforme des finances publiques et des contrôles internes et externes. Elaboré avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le schéma directeur de la réforme des finances publiques et des contrôles internes et externes synthétise, de manière ordonnée et exhaustive, les travaux de réforme en cours et à venir. Il se décline en un plan d'actions stratégiques dans les domaines budgétaire, fiscal et de passation des marchés publics ainsi qu'en matière de comptabilité et de gestion de la trésorerie de l'Etat, à mettre en œuvre sur la période 2014-2016. Cette mise en œuvre permettra de doter la Côte d'Ivoire d'un système moderne de gestion des finances publiques respectant les normes internationales en la matière.

37. Le Gouvernement s'assurera de l'application effective des mesures d'amélioration de l'exécution budgétaire. Ainsi, il poursuivra la rationalisation des dépenses par : (i) la limitation du recours aux avances de trésorerie aux cas d'urgence, (ii) la diminution du nombre de régies d'avance, (iii) l'utilisation effective de la Banque de données des prix de référence, (iv) la réduction de la proportion des marchés de gré à gré en dessous de 20% du total des marchés approuvés. Le Gouvernement veillera à l'application de l'arrêté interministériel n°0011 MPMB /MPMEF/CAB du 29 novembre 2013 portant mesures d'encadrement du recours aux mandats provision.

38. En outre, le Gouvernement entend renforcer le cadre réglementaire pour le suivi et l'encadrement des délais de passation des marchés publics et assainir la base du système de gestion des marchés publics par un audit du stock des marchés.

- A cet effet, le Gouvernement a mis en place une cellule d'information des opérateurs économiques à la Direction Générale du Budget et des Finances depuis le 12 mai 2015. Cette cellule a pour rôle de fournir les informations sur l'existence de crédits budgétaires pour la couverture des opérations initiées par les responsables d'entités publiques. Elle explique également les procédures des finances publiques, y compris les règles de passation de marchés et d'exécution des dépenses.
- Le Gouvernement mettra en place une cellule d'information des opérateurs économiques à la Direction Générale du Budget et des Finances. Cette cellule aura pour rôle de fournir les informations sur l'existence de crédits budgétaires pour la couverture des opérations initiées par les responsables d'entités publiques. Elle expliquera également les procédures des finances publiques, y compris les règles de passation de marchés et d'exécution des dépenses.
- Dans cette dynamique, le Gouvernement a pris l'arrêté N°465/MPMB/DGBF/DMP du 23 juin 2015 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction des Marchés Publics au sein de laquelle une Sous-direction des Etudes, du Suivi et de l'Evaluation des Marchés Publics a été mise en place. Elle comprend un Service Etude et un Service chargé du Suivi et de l'Evaluation des Marchés Publics. Cette Sous-Direction a pour mission en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des marchés (i) du suivi de l'exécution physique et financière des marchés et conventions, (ii) de la tenue d'une base de données sur l'ensemble des marchés passés par l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), (iii) du contrôle de la qualité des travaux, prestations et fournitures, conformément au cahier des charges, (iv) de la conception d'un système de suivi-évaluation, etc.... A cet égard, le Gouvernement entend avec l'appui de la Banque Mondiale renforcer la capacité de cette Sous-Direction en vue de de son opérationnalisation.
- En outre, dans le cadre de la mise en place du Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGESCOD), la Direction Générale du Budget et des Finances a procédé, avec l'appui technique de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), à la connexion de dix (10) collectivités. Ces travaux ont été réalisés avant le 15 avril 2015. Les Collectivités concernées sont : au titre des Régions : (i) la Région du Bélier ; (ii) la région du Sassandra (San-Pedro) et (iii) Sud Comoé. Au titre des Communes, Aboisso, Agboville, Bingerville, Dabou, San-Pedro, Toumodi et Yamoussoukro.

39. Le Gouvernement maintiendra ses efforts pour renforcer la bonne gouvernance et intensifier la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, il appuiera les activités de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance chargée de la lutte contre la corruption ainsi que le contrôle de la gestion de la commande publique. A cet égard, depuis le mois de juillet 2015, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) a entrepris une tournée de remise de formulaires de déclaration de patrimoine aux personnes assujetties, notamment les Présidents d'Institutions, les membres du Gouvernement, les Personnalités Elues, etc. La HABG rendra disponible l'état de mise en œuvre du chronogramme de déclaration des patrimoines au cours des prochaines semaines. En matière de gestion des entreprises publiques, après la mise en place des Comités d'audit au sein des Conseils d'Administration, le Gouvernement veillera à la production de bilans de gouvernance annuels par les sociétés d'Etat et les sociétés à participations financières publiques majoritaires.

#### ***b. Stratégie d'endettement***

40. En droite ligne avec les recommandations de l'Evaluation de la Performance dans la Gestion de la dette (DEMPA) menée en juin 2015, le Gouvernement continuera de renforcer la gestion de la dette publique en cohérence avec la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2015-2019) adoptée en 2014. Cette stratégie définit notamment une gestion optimale des instruments d'endettement en 2015 couplée à une analyse de viabilité afin d'assurer la soutenabilité de la dette. Par ailleurs, les travaux d'élaboration d'une base de données centralisée de la dette des entreprises

publiques et des garanties gouvernementales seront achevés en 2015 et permettront d'assurer un meilleur suivi de la dette des entreprises publiques. Enfin, le Gouvernement achèvera la réorganisation de la Direction de la Dette Publique en front, middle et back offices sur la base des recommandations de l'assistance technique du FMI pour assurer une gestion intégrée de la dette publique et assurer sa soutenabilité.

41. Le Gouvernement s'attèlera également à la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) afin de centraliser et assurer la traçabilité des opérations de trésorerie de l'administration publique, et favoriser une gestion active de la trésorerie et de la dette. A cet effet, 1 400 comptes publics domiciliés dans les banques commerciales sur les 2 500 comptes dénombrés seront clôturés. Toutefois, les comptes inactifs ont été fermés à fin avril 2015. Le traitement des comptes restants se fera de façon progressive sur les trois prochaines années afin d'assurer la stabilité du système financier et d'éprouver la robustesse de l'architecture adoptée. En outre, les rencontres de sensibilisations sur le mécanisme du CUT ont déjà débuté avec les administrations publiques titulaires des comptes bancaires et les dirigeants des banques. La mise en œuvre du CUT commencera en 2015 à travers quatre postes pilotes comptables afin de tester le processus.

42. Le Gouvernement compte prendre un certain nombre de mesures visant le développement du marché financier sous-régional, avec l'appui des services du FMI et de la Banque Mondiale. Ainsi, le Gouvernement va reprendre progressivement l'émission des titres de très courts termes (1, 3, 6 mois) avec la possibilité d'un recours à des titres flottants et à des émissions de refinancement. Par ailleurs, le Gouvernement améliorera sa communication avec le marché en publiant sur son site internet, ou en utilisant tout autre moyen approprié, sa stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT).

43. Le Gouvernement poursuivra la diversification de ses sources de financement pour réaliser sa politique de développement. Face à la rareté grandissante des ressources concessionnelles pour couvrir les besoins de financement des grands projets structurants en 2015, le Gouvernement continuera de diversifier ses sources de financement, conformément à sa stratégie d'endettement. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage la possibilité de recourir à la finance islamique par l'émission de sukuks afin de parachever certains projets entamés dans le cadre du PND (2012-2015).

### *c. Réformes du secteur financier*

44. Le Gouvernement veillera à la stabilité et à l'expansion du secteur financier. Dans ce cadre, il compte mettre en œuvre le programme de développement du secteur financier (PDESFI). Par ailleurs, pour le développement du crédit-bail, un projet de Loi sera adopté par le Gouvernement en 2015 pour une utilisation plus accrue. Enfin, pour un meilleur renforcement de la solidité du secteur bancaire, le Gouvernement est attaché à ce que les banques se conforment aux dispositions prises par la BCEAO et la Commission Bancaire.

45. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la restructuration des banques publiques. Après la cession de 39% de ses parts dans la SIB (en avril 2015), la privatisation de Versus Bank (en juin 2015) et la mise sous administration provisoire de la CNCE (en juin 2015), les actions restantes prévoient notamment pour les trois (03) autres banques majoritairement détenues par l'Etat, la nomination d'un Directeur programme sous la supervision d'un Comité de Pilotage pour conduire la stratégie de privatisation ou de redimensionnement retenue. La restructuration de ces banques s'opérera sur la base de la nécessité de financement de l'économie, de collecte de l'épargne et d'amélioration de la bancarisation de la population.

46. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures de redressement et de consolidation du secteur de la microfinance à travers trois (3) axes majeurs. Il s'agit de : (i) la poursuite des retraits d'agréments aux institutions non viables et le maintien de la vigilance en ce qui concerne le respect de l'autorisation préalable d'exercer, (ii) le renforcement de la surveillance par l'application effective des sanctions de la réglementation et (iii) l'appui au secteur dans le cadre de la stratégie nationale de l'inclusion financière. Les actions se poursuivront afin de renforcer la

supervision du secteur ainsi que les capacités managériales et opérationnelles des acteurs des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'inclusion financière, le Gouvernement entend s'appuyer sur les deux conventions signées avec l'Agence Française de Développement (AFD) en vue de mettre en œuvre des actions de formation, d'assistance technique, d'études et de renforcement de capacités sur les activités d'examen des dossiers de demande d'agrément, de contrôle sur pièces à distance et de contrôle sur place en faveur du service en charge de la supervision du secteur. Le second volet de ce projet permettra de réaliser des actions de formation et/ou de renforcement des systèmes d'information et de gestion des opérateurs du secteur. La sélection du cabinet qui sera chargé de l'exécution de ce projet dès le dernier trimestre de l'année 2015, est en cours. Tous ces efforts devraient permettre de rétablir un portefeuille de structures saines, solides et viables capables de porter la politique du Gouvernement pour un accès au financement à moindre coût en faveur des couches sociales les plus démunies.

#### *d. Réformes du secteur énergie*

47. Le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'assurer un équilibre de long terme au secteur énergie. Dans ce cadre, il lancera une étude de diagnostic stratégique de la SIR. En outre, il adoptera un Protocole d'accord pour le traitement des livraisons et de paiements de HVO. Dans le cadre du suivi des consommations de HVO, un comité comprenant les Ministères en charge du Pétrole et de l'Énergie, du Budget et celui de l'Économie et des Finances ainsi que les acteurs du secteur énergie sera mis en place. Par ailleurs, le Gouvernement définira des modalités de fourniture du carburant en vue de limiter les dépassements budgétaires observés.

48. Le Gouvernement réduira de façon continue et graduelle les subventions au secteur électricité grâce à la réalisation d'infrastructures majeures pour accroître et diversifier l'offre d'énergie. Les investissements d'un coût global de 5 300 milliards de FCFA se poursuivront pour la construction de nouveaux ouvrages de production ou le renforcement des sites existants par des unités de production utilisant de nouveaux types d'intrant dont la biomasse ainsi que l'amélioration du réseau de transport et de distribution de l'électricité. Ces investissements, financés à travers le Partenariat Public-Privé (PPP), permettront également d'augmenter l'offre de gaz et de mettre fin au recours au HVO. De ce fait, la subvention de l'État au secteur en vue de soutenir le coût de la production pour les besoins nationaux sera limitée à terme. L'augmentation du tarif de l'électricité dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015 s'inscrit dans l'objectif de rétablir la viabilité du secteur électricité.

#### *e. Réformes dans le secteur agricole*

49. Dans le cadre de la poursuite du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA du renforcement des secteurs de l'économie à potentiel de croissance élevée, en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) un appui sera consacré au développement des cinq (5) filières agricoles majeures (Cacao, Hévéa, Palmier, Coton et Anacarde) à travers le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PSAC). Cet appui vise à apporter des solutions durables à l'entretien des pistes rurales et améliorer dans le même temps les productions agricoles, l'accès aux marchés de petits producteurs et le renforcement de la structure de gouvernance des filières bénéficiaires. A ce titre, la stratégie nationale d'entretien et de Développement du Réseau de Routes Rurales adoptée en mai 2015 sera mise en œuvre.

50. Le Fonds d'Investissement en Milieu Rural poursuivra et élargira ses investissements en milieu rural pour améliorer les conditions de vie des populations à travers le reprofilage des pistes, l'électrification rurale et l'accès à l'eau potable ainsi que la construction d'écoles et de centres de santé. Le Gouvernement appui les initiatives en faveur de la transformation des produits industriels notamment par la mise en œuvre de mesures supplémentaires visant à promouvoir la transformation de la noix de cajou. A cet égard, le Gouvernement a adopté un projet de Loi sur le récépissé d'entreposage en Conseil des Ministres le 22 avril 2015. Un Guichet dédié à la transformation de la

noix de cajou est également créé à travers le Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (FREMIN).

51. Le Gouvernement entend soutenir les Associations Professionnelles et les Coopératives à se conformer aux normes du secteur agricole notamment l'Acte uniforme de l'OHADA. Dans cette dynamique, le Gouvernement compte mettre en œuvre son plan d'actions en vue de l'harmonisation des statuts et règlements intérieurs des Coopératives. Le coût de ce plan d'actions a été évalué à 4, 256 milliards de FCFA.

*f. Réformes de l'environnement des affaires*

52. La Côte d'Ivoire entame pour sa troisième année consécutive, la poursuite du processus d'amélioration de l'environnement des affaires, « focus Doing Business ». Pour 2015, les actions seront orientées sur les mesures suivantes :

- Favoriser la gestion électronique et géographiquement unifiée du Registre des sûretés du RCCM avec une base de données indexée suivant les noms des débiteurs.
- Favoriser la diffusion des informations de la Centrale des Risques de la BCEAO avec un historique de 3 ans.
- Instituer le cadre juridique de la médiation Commerciale.
- Réviser les articles 31 et 39 de la Décision N°01/PR portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux du Commerce pour donner compétence au Président du Tribunal du Commerce en matière d'exécution des décisions.
- Favoriser l'accomplissement de procédures d'insolvabilité par des professionnels dédiés.
- Garantir la qualité des constructions par l'institution de mécanisme de délivrance du permis de construire fondé sur la gestion des risques.
- Renforcer le niveau de sécurité des transactions immobilières par l'intégration au life des solutions technologiques et le niveau de célérité de réalisation des formalités de mutation immobilière par l'intégration de la télé-publication.
- Rendre opérationnel les bureaux d'information sur le crédit en Côte d'Ivoire.
- Instituer et organiser un corps de médiateurs en matière commerciale.
- Renforcer le dispositif de vérification de la qualité du matériel électrique sur le marché.
- Instituer un examen préalable et externe des transactions présentant des conflits d'intérêt en permettant aux commissaires aux comptes de donner leurs avis avant leurs conclusions.

Tous ces efforts devraient permettre d'améliorer le classement de la Côte d'Ivoire au Doing Business 2016.

Le Gouvernement poursuivra la promotion des PME et le développement du tissu industriel. Cette politique prend en compte la conduite du programme PHOENIX pour le soutien à la création et au développement d'un réseau dense et diversifié de PME. Ce programme permet de disposer d'une stratégie globale d'appui au développement des PME. La cohérence de cette stratégie est assurée par la loi d'orientation pour la promotion et le développement des PME, et la mise en place d'une Agence de développement des PME. Elle a pour rôle de coordonner l'ensemble de la politique et des actions en faveur des PME. Dans ce cadre, un Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des industries (PNRMN) pour un montant global de 152 milliards de FCFA est en cours, pour renforcer les capacités dans la gestion et le management des PME/PMI. Le Gouvernement a entrepris également de favoriser le financement des PME par la signature de conventions avec les banques.

#### IV. Suivi et évaluation

53. Le Gouvernement réitère ses remerciements pour les efforts consentis par la Banque dans la définition de la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire et continuera d'œuvrer au renforcement de ce partenariat par la mise en œuvre et le suivi du programme.

54. Le suivi et l'évaluation du programme seront de la responsabilité du Comité Interministériel du Suivi du Programme Economique et Financier, présidé par Monsieur le Premier Ministre.

55. La Côte d'Ivoire entend, à travers ces orientations et engagements susmentionnés, renforcer la coopération financière avec la Banque Mondiale et l'ensemble des autres partenaires multilatéraux et bilatéraux et ainsi bénéficiaire du Don d'Appui à la Réduction de la Pauvreté au titre de l'année 2015, d'un montant équivalant à cent (100) millions de dollars des Etats-Unis.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé  
de l'Economie et des Finances**

